# COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE du 23 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois du mois de Janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

**Etaient présents** : M. FROGER Daniel, *Maire,* Mme JANNEAU Christelle, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM. GENTILS Christian, GENDRON Joël, *Adjoints,* M. GIL Miguel, Mme JARNIOU Vanessa *Conseillers Délégués*, Mme GALLARD Christine, MM. CHATELAIN Dominique, COCHET Stéphane, Mme LIVET Marie-Christina, M. REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, LELIEVRE Jérôme, Mmes CHRÉTIEN Florence, RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BOUDAUD Suzanne, *Conseillère municipale* à M. BURON Alain.

M. HICQUEL Christophe, C*onseiller Municipal*, à M. BERNARD Hugues.

**Absent excusé :** /

**Secrétaire de séance :** Mme RACAPÉ Anne-Axelle, C*onseillère Municipale.*

**********

Convocation du : 10 janvier 2017
Nbre Conseillers en ex. : 22
Nbre Conseillers présents : 20 + 2
Affichage le 29 janvier 2017

**********

**Ordre du jour** :

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 28 Novembre 2016
2. **Communauté de Communes Loire Layon Aubance :** désignation des élus pour intégrer les différentes commissions de la Communauté de Communes.
3. **Loi ALUR : Prise de compétences PLUI ;**
4. **Département de Maine et Loire :** Convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour la création d'îlots pour sécuriser la traversée piétonne sur la RD 723.
5. **OGEC :** Participation au financement de la scolarité de l'école privée de l'Abbaye – 1er acompte 2017.
6. **Assainissement** : actualisation du bordereau prix des travaux de branchement
7. **Déclarations d'Intention d'Aliéner** :
   - Section AC n°s 183,210 et 211, sis Rue des Fontaines
   - Section AB n° 76, sis 6, rue de Général Faugeron
   - Section AA n°48, sis 5, rue Baudru de Vaubrun
8. **ALSH :** Convention à signer avec la Commune de La Possonnière

9. **Compte rendu de commission :**

   a. Commission: Urbanisme, Bâtiments et Voiries du 13 décembre 2016.
   b. Commission Communication et Vie Culturelle du 17 Janvier 2017.

10. **Affaires Diverses.**

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 Novembre 2016**.

## II – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE : DESIGNATION DES ELUS POUR INTEGRER LES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire présente en détaillant les dossiers qui seront abordés, les différentes commissions créées à la communauté de communes Loire Layon Aubance. Il est demandé de désigner les élus pour intégrer ces commissions.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

| NOM | VICE-PRESIDENT | MEMBRE | MEMBRE |
|---|---|---|---|
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | SYLVIE GUIMBERTEAU | CHRISTINE JOUAN | |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | JEAN-YVES LE BARS | ALAIN BURON | JEROME LELIEVRE |
| FINANCES | JEAN-CHRISTOPHE ARLOUISON | DANIEL FROGER | ALAIN BURON |
| ACTION SOCIALE | VALERIE LEVEQUE | CHRISTIAN GENTILS | |
| VOIRIE ET ESPACES VERTS | JEAN-PIERRE COCHARD | JOËL GENDRON | MIGUEL GIL |
| DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | LUCIEN HUBERT | CHRISTINE GALLARD | |
| ACTION CULTURELLE | DOMINIQUE NORMANDIN | MARTINE LEROY-RAMBAUD | |
| HABITAT | GERARD TREMBLAY | FLORENCE CHRETIEN | PHILIPPE REY |
| ASSAINISSEMENT/EAU POTABLE | THIERRY GALLARD | DANIEL FROGER | |
| ENVIRONNEMENT | JACQUES GAIGNARD | JOËL GENDRON | CHRISTINE GALLARD |
| SPORTS | JACQUES GENEVOIS | FLORENCE CHRETIEN | HUGUES BERNARD |
| PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE | SYLVIE HERVE | | |
| TRAITEMENT ET COLLECTE DES DECHETS | YVES BERLAND | CHRISTINE JOUAN | PHILIPPE REY |

**Le Conseil municipal désigne les membres des différentes commissions, comme définit ci-dessus.**

## III – LOI ALUR : PRISE DE COMPETENCES PLUI

M. Le Maire précise que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité au 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition de 25% des communes, représentant 20% de la population, dans les trois mois précédant la date de transfert automatique, soit entre le 1er janvier et le 26 mars 2017.

Le Maire soumet donc cette décision au Conseil Municipal :

**↳Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse la prise de compétence PLUI par l'intercommunalité, Communauté de Commune Loire Layon Aubance.**

## IV - DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

M. le Maire fait part de la Convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour la création d'îlots pour sécuriser la traversée piétonne sur la RD723, présentée par les services du département.

Cette convention permet de sécuriser une traversée piétonne située près du garage automobile. Il permettra à terme de relier les chemins piétonniers de part et d'autre de la RD723.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour la création d'îlots pour sécuriser la traversée piétonne sur la RD723 à hauteur du garage automobile.**

## V - OGEC : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SCOLARITE DE L'ECOLE PRIVEE DE L'ABBAYE.

M. le Maire précise que comme chaque année, le trésor public souhaite une délibération du conseil municipal, afin de pouvoir verser un premier acompte de 21 000€, correspondant au montant d'acompte de l'année 2016, avant le vote du budget primitif 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à verser un premier acompte de 21 000€ à l'Ogec, gestionnaire de l'école privée l'Abbaye, avant le vote du budget primitif 2017.**

## VI - ASSAINISSEMENT : ACTUALISATION DU BORDEREAU DE PRIX DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT.

M. le Maire informe les élus que dans le cadre du budget assainissement, il convient de réviser les prix du bordereau qui permet les travaux de branchement au réseau. Pour information trois branchements ont été réalisé en 2016. L'indice TP10a a baissé de 0,1% entre le septembre 2015 et septembre 2016. Il est proposé de maintenir le prix 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le maintien des prix 2016, pour le bordereau de prix 2017, relatif aux travaux de raccordement au service assainissement.**

## VII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente aux élus les demandes de déclaration d'intention d'aliéner suivantes:

- Section AC n° 183 ; 210 et 211 sis rue des Fontaines
- Section AB n° 76, immeuble sis 6 rue du Général Faugeron
- Section AA n°48, immeuble sis 5 rue Baudru de Vaubrun

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préemption, pour l'ensemble de ces demandes.**

## VIII – ALSH – CONVENTION A SIGNER AVEC LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE

M. le Maire informe que dans le cadre de l'ALSH géré par la commune de la Possonnière, il est proposé aux maires des communes, dont les enfants fréquentent l'ALSH « Possoloire », de signer une convention avec la commune de la Possonnière, définie comme « commune porteuse ».

✓Cette convention prend effet au 01/01/2016 pour une durée de 4 ans, durée du Contrat Enfance jeunesse établi avec la CAF.

✓La prise en charge communale est de 12€ par journée/enfant.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**↳ autorise M. le Maire à signer la convention qui règle le fonctionnement de l'ALSH Possoloire pour les enfants de notre commune qui souhaitent le fréquenter.**

## IX - COMPTE RENDU DE COMMISSIONS.

***Commission urbanisme, bâtiments et voirie du 13décembre 2016***

M. Buron, adjoint présente les travaux de la commission :

➢ Présentation et validation de l'avant- projet définitif des travaux de réhabilitation de la salle Europe.

➢Choix des noms pour les résidences, gérées par Podéliha,

- Résidence du Vieux Bourg (pour les bâtiments rue de Vieux bourg)
- Résidence du Lion d'Or (pour le futur bâtiment de l'angle du centre bourg).

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les noms, ci-dessus, des deux résidences, propriété de Podéliha.**

***Commission Communication et Vie Culturelle du 17 Janvier 2017.***

Mme Leroy-Rambaud, adjointe présente des différents dossiers abordés, lors de cette réunion.

➡Projets 2017 : Exposition photos estivale – Projet de bibliothèque - projet 14/18.

➡Site Internet : poursuivre et achever l'élaboration du site : budget : 5000€ en cours et 1000€ pour 2017.

➡Expo 14/18. Etablir le programme pour cette troisième édition

➡Concours de nouvelles lié avec le Conseil municipal des enfants.

➡Expo photos: Projet 2017

➡Expo cartes postales sur l'histoire de St Georges sur Loire en mai ou juin

➡Projet bibliothèque dans le cadre du projet socio-culturel: mettre en place un groupe de travail :

Sa Mission: définition de la structure

Sa composition: M. Daniel Froger, Mme Martine Leroy Rambaud, MM. Alain Buron, Miguel Gil, Dominique Chatelain, Mmes Christina Livet, Christine Jouan, MM. Philippe Gillier, Hugues Bernard, Jérome Lelièvre et Stéphane Cochet.

➡ Mise en place d'une boite à livres.

## X- AFFAIRES DIVERSES.

### a) Création d'un lieu-dit « Les Boisselières »

M. le Maire informe les élus d'une demande d'une famille, située dans le secteur de « Mazé » d'avoir une dénomination propre à leur lieudit. Avec leur accord il est proposé « Les Boisselières ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:**

**↳accepte la création d'un nouveau nom de lieudit sur la commune dénommé « Les Boisselières ».**

↳ **charge M. le Maire de notifier l'information au service du cadastre, aux services postaux, à la Communauté de communes Loire Layon Aubance.**

### b) SIEML

M. le Maire présente le devis de réparation de l'armoire de commande, Place Monprofit : Il est demandé de participer à un fonds de concours à hauteur de 656,78€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise les travaux de réparation et de participer à hauteur de 656,78€.**

### c) SIEML – Travaux Salle Europe : Demande de subvention

M. le Maire précise que le SIEML a réalisé un audit énergétique sur la salle de sport Europe. Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires de cette structure, le SIEML peut participer au financement de nos travaux.

Ainsi il propose de solliciter l'aide du SIEML dans le cadre des travaux d'économie d'énergie pour obtenir une subvention pour financer les travaux d'extension et de rénovation de la salle de sport Europe.

Le montant de subvention serait de 95 210€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :**

↳**De solliciter, le SIEML pour obtenir une subvention dans le cadre du programme d'économie d'énergie, pour les travaux de réhabilitation de la salle de sports Europe.**

↳**De demander une subvention à hauteur de 95 210€, pour un montant global des travaux estimé à 779 196€ HT.**

### d) Personnel Communal

*Modification de temps de travail pour 3 agents au 1er février 2017.*

M. le Maire informe les élus que dans le cadre d'évolution du temps de travail de certains agents de services (Atsem, adjoints technique), il convient de revoir comme suit le temps de travail, au 1er février 2017, des agents suivant :

- Mme Maugez : ATSEM augmenter de 34/35ième à 34,5/35ième
- Mme Cognée : ATSEM diminuer de 34,25/35ième à 33/35ième
- Mme Macaud : Adjoint technique diminuer de 18/35ième à 16,5/35ième

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces modifications de temps de travail de ces trois agents.**

### e) Centre de Gestion.

*Contrat assurance groupe qui arrive à échéance au 31 décembre 2017.*

M. le Maire, fait part du courrier du centre de gestion, nous informant que le contrat d'assurance groupe, signé avec Grass Savoye arrive à échéance au 31 décembre 2017. Il nous sollicite pour prendre rang dans l'hypothèse d'une adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rattacher la commune à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2018.**

### f) Modification d'emplacement réservé sur terrain en zone Nj.

*Parcelle section cadastrée section AB N°42 :*

M. le Maire précise qu'un projet de vente de la parcelle section AB N°42, située en zone réservée pour créer un cheminement du lotissement de la Croix Clet vers les jardins familiaux est en cours.

Il convient de revoir le cheminement du tracé piéton. Il est demandé de déplacer l'assiette de l'emplacement réservé du nord au sud de la parcelle concernée.

Ce transfert de cheminement s'inscrira dans la prochaine modification ou révision du PLU

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du cheminement du tracé piétonnier situé sur la parcelle cadastrée section AB N°42 du nord au sud de la parcelle.**

### g) Finagaz : Convention de terrain pour le stockage propane à Nisvelle

M. le Maire précise que Finagaz à traiter avec Podéliha afin d'installer le chauffage au gaz, dans l'ensemble des 28 maisons locatives, situé dans Nisvelle. Il nous propose une convention terrain afin d'implanter les citernes de gaz sur les parties communales, parcelle section AC N°129. Il est demandé de signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (1 contre et 8 abstentions) à la majorité, autorise M. le Maire à signer la convention terrain pour l'implantation d'une citerne de gaz sur la parcelle section AC N°129, sur la partie est, sous réserve :**

**- qu'une réunion soit organisée sur site au plus tôt avec le responsable technique de Finagaz qui serait chargé de la mise en place.**

**- que ce sentier soit transformé en voirie "lourde", donc supportant le poids d'un camion.**

**- que la partie espaces verts, suite aux dégradations inévitables par les travaux soit réaménagée par un paysagiste et non par une société de VRD.**

**- qu'un engagement de votre part sur le raccordement, au-delà de 50 clients raccordés de ce réseau secondaire, au réseau principal déjà en place.**

### h) Bail de gendarmerie à valider, après avis des services de France Domaine

M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé, le 18 janvier 2016, dans le cadre du renouvellement du bail à un maintien du prix du loyer, en accord avec les services de France Domaine, soit 203 816,81€.

A ce jour, il s'avère que conformément à la clause de renouvellement du bail le montant du nouveau loyer doit être estimé par les services de France Domaine sans pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE. Le nouveau montant de loyer annuel ne peut donc dépasser 201 436,64€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Valide le nouveau bail à hauteur de 201 436,64€.**
- **Autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir.**

### i) Assainissement : Annulation de dette

M. le Maire présente la demande provenant du trésorier, d'une liquidation judiciaire qui implique d'émettre un mandat de paiement de 61,54€, pour non- paiement de l'assainissement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette annulation de dette du service assainissement, à hauteur de 61,54€.**

### j) Loyer :- Convention précaire pour le logement du 24, rue Nationale à compter du 31 décembre 2016 pour un an.

M. le Maire précise qu'il convient de renouveler la convention d'occupation précaire du logement sis 24, rue Nationale dont l'échéance était au 30 décembre 2016, le locataire souhaitant prolonger la location.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention précaire pour le locataire du 24, rue Nationale pour un loyer mensuel à hauteur de 400€, à compter du 31 décembre 2016.**

### k) Convention précaire pour local commercial et logement du 1, rue de Chalonnes à cpter du 1er février 2017

M. le Maire rappelle qu'il convient de renouveler la convention d'occupation précaire pour le local et le logement du 1, rue de Chalonnes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**
**➡ valide la convention précaire pour le local commercial et logement du 1, rue de Chalonnes à compter du 1er février 2017, pour un montant de loyer de 400€ HT.**
**➡Autorise M. le Maire, ou M. Buron, adjoint à signer la convention à intervenir.**

### l) – Définition du montant du loyer pour le logement, sis, 6, rue de Chalonnes,

M. le Maire précise que la commune est propriétaire du logement, sis, 6, rue de Chalonnes depuis la mi-janvier. Il convient de définir dès maintenant un loyer pour cette habitation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'un loyer mensuel de 450€ pour le logement du 6, rue de Chalonnes.**

***Dates des prochains conseils municipaux***: **les lundis 20 février et 20 mars 2017**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

## TOUR DE TABLE

⇨ **Vœux à l'EHPAD** samedi 28 janvier prochain à 11h30
⇨**Organisation semaine vélo « prévention routière » en mai**, semaine 19, avec les scolaires.
⇨**ALSH**, situation financière correcte. Réouverture du site de St Augustin le mercredi après-midi.
⇨**La Maison de retraite** a offert à la commune une comtoise qui est installée salle Capitulaire.
⇨**Dégradation salle de convivialité** du complexe sportif.
⇨**Meule sur le rond-point de Nisvelle**. Risque de danger, information de quelques administrés.
⇨**Association « Pour Toit »** retour sur la réunion de jeudi 19 janvier, salle Capitulaire.
⇨**St Georges Infos**, relecture mercredi, avec éditorial sur le parcours de santé.
⇨**Conseil communautaire de jeudi 19 Janvier**: validation des différentes commissions à mettre en place : intercommunales et de fonctionnement.